



PROCES-VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023
À 9H30

Simiane-Collongue

Le 17 mars 2023, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN – Léonard BALDOCCHI – Marina BARRESI - Myriam BONNET - Robert CANAMAS – Jean-Michel CASTAGNETTI – Isabelle CAUET – Stéphanie CHASTIN - Anna GAGLIARDI – Édouard GAI – Jean LE PESQ – Paul MAISON – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Hervé PERNOT – Paule RANUCCI – Lucien RIGAT – Claudine SEGURA – Hervé SEREKIAN – Marine SIMULA – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- Mme Yvonne FORNASIER à Mme Anna GAGLIARDI
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Marine SIMULA
- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

ABSENTS : - M. Yoann FEMENIA – M. Jean-Charles POUPEL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 27

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose Madame Marine Simula comme secrétaire de séance. Il demande s'il y a des objections. Avant d'attaquer les questions orales, Monsieur le Maire précise qu'ils ont rencontré un souci de mail et qu'ils n'ont pas pu envoyer toutes les pièces demandées. Il n'y a pas de décision en matière de marchés publics pour ce conseil. Il poursuit en répondant aux questions qui ont été posées par écrit par DCAS (De Collongue à Simiane).

Première question : « *Il semble que plusieurs antennes 5G ont été implantées récemment sur Simiane, en particulier aux Genêts. La réglementation de l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la commune n'est pas de la compétence du*

Maire, néanmoins pourrait-on savoir si des études d'impact ont été réalisées préalablement aux implantations et où les Simianais peuvent les consulter ? ».

Monsieur le Maire rappelle que l'autorisation pour les antennes relais sont toujours de la compétence du Maire, ce ne sont que des autorisations. Ceci est sous l'extrême surveillance des services de l'État, pour éviter de nombreux abus des maires qui refusaient leurs installations sous la pression des administrés. Rappelons que les opérateurs ont des obligations de couvertures, notamment dans les zones blanches. Rappelons aussi que la majorité des autorisations refusées par les maires ont été retoquées soit par le préfet soit par le tribunal administratif. Enfin, un maire peut être condamné pénalement s'il s'obstine à refuser et à délivrer des autorisations d'urbanisme parfaitement légales.

Concernant les antennes relais des Genêts, il s'agit des propriétaires qui ont souhaité cette installation après avoir été démarchés par l'opérateur « Free ». Cela leur permet des recettes supplémentaires et une baisse des charges de copropriété. Cela étant dit, ils ont bien évidemment fourni une étude d'impact en bonne et due forme préalablement à leur demande d'autorisation via la tower co TDF. Quoiqu'il en soit, Monsieur le Maire ne doit pas la refuser. Ils ont d'ailleurs eu une question du gouvernement et une note rappelant aux maires que si c'était conforme à l'étude d'impact délivrée et co-signée par l'ARS, ils ne pouvaient pas le refuser.

Deuxième question : *« En décembre 2022 nous vous avons demandé pourquoi notre commune de plus de 5000 habitants n'organisait pas de commission pour l'accessibilité des personnes handicapées, ce à quoi nous avez répondu que vous alliez vérifier les textes relatifs à cette obligation. Quelle est la conclusion de cette vérification ? ».*

Monsieur le Maire explique qu'ils vont effectivement mettre en place rapidement cette commission qui se nomme commission d'accessibilité (CA). Mais préalablement, il tient à rappeler que ce n'est pas parce que cette commission n'existait pas que rien n'a été fait. Bien au contraire. Il rappelle que durant le premier mandat, ils ont mis au niveau de l'accession handicapée aux normes. Il y en a eu pour 800 000 euros. Il pense faire une commission de 5 personnes titulaires (autant de suppléants) pour les membres du conseil municipal en plus des représentants des diverses organisations. Donc en élus, 1 président, le Maire, 3 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition.

Pour les organisations :

- 1 représentant des personnes âgées : il va proposer au Club de l'Âge d'Or de lui proposer quelqu'un ;
- 1 représentant du monde économique : il va proposer à Simiane Commerce de lui proposer quelqu'un ;
- 1 représentant d'une association ou d'une structure représentant les personnes handicapées. Sauf erreur nous n'avons pas de structure sur la commune, donc il va consulter dans les communes voisines.

Si cela convient au groupe DCAS, ils proposeront une délibération pour le prochain conseil municipal, s'ils y arrivent, sinon ils la passeront au suivant.

Troisième question : *« Les tournants de la route de Mimet, dans le sens Mimet / Simiane sont particulièrement accidentogènes et la réduction de vitesse à 50 km/h n'a malheureusement pas réduit le nombre de voitures que l'on voit régulièrement dans le fossé en contre bas du cimetière. Maintenant que cette partie de la route est sous la*

responsabilité de la commune, ne pourrait-on pas décider d'y poser urgemment une rambarde de sécurité ? ».

Monsieur le Maire dit qu'effectivement c'est à 50 km/h puisqu'il a fait déplacer après des courriers au niveau du Conseil Départemental parce que la route est départementale. C'est la police du Maire qui s'applique, c'est-à-dire que le Conseil Municipal a décidé de mettre cette route à 50 puisqu'on était hors agglomération, hors panneau de ville, donc c'était à 80 mais ils l'ont mis à 50. Tout ce qui est aménagement reste départemental. Sur la proposition du groupe DCAS de mettre des glissières, ces glissières sont extrêmement dangereuses pour les motards, il peut en parler parce qu'il est lui-même motard, et il avait été demandé plusieurs fois et à répétitions de les interdire en France car c'est la meilleure méthode pour tuer un motard. Ou alors il faut remettre une lisse au milieu pour éviter l'encastrement... Cela signifie un coût d'environ 300€ le mètre linéaire d'équipement. Si l'on prend la distance de l'ancienne école des filles jusqu'au chemin de Gadie on a déjà 500 mètres linéaire, soit un coût de 200 000€ à minima. Le département ne validera pas cette dépense parce qu'ils ont déjà demandé avec des lisses en bois, avec des glissières avec la lisse au milieu. Quel que soit l'aménagement demandé au Département, la réponse a été négative. Quoi qu'il en soit, il y aura des aménagements obligatoires pour sécuriser les différents modes de circulation lorsqu'ils vont réaliser la construction des Hauts de Gadie et il pense qu'un plateau traversant et peut être même des feux tricolores seront proposés, mais il s'avance un peu trop à ce stade de l'étude.

Monsieur le Maire répond désormais à la demande du groupe DCAS de plusieurs documents :

- *Point 2.1 l'évolution prévisionnelle des rémunérations des avantages nature et du temps de travail tel que prévu dans la note de synthèse et n'apparaissant pas sur le ROB*

Monsieur le Maire répond que malheureusement il n'a pas l'information. Actuellement, il n'y a personne aux Ressources Humaines, nous avons une personne qui est en maladie longue durée et une autre personne qui est à l'hôpital parce que bientôt elle va accoucher. Ils ont reporté le chiffre, donc ça c'est le budget, mais il ne peut pas donner en détail les éléments de la RH. Mais néanmoins ils n'ont pas prévu d'embauche pour l'année 2023 à leur grand désespoir car ils en auraient besoin, mais le coût de l'énergie diminue d'autant les taux de marge au niveau du fonctionnement. L'évolution liée notamment au Glissement Vieillessement Technicité donc une augmentation qui est structurelle, c'est l'évolution normale de la carrière des agents. Puis, l'avancement des gratifications par exemple ceux qui vont passer agents de maîtrise notamment en ancienneté ou en avancement pour la catégorie A, ils ont une personne actuellement. Ils ont prévu une évolution du point d'indice des fonctionnaires, mais à ce jour ils n'ont aucune information là-dessus, comme l'année dernière d'ailleurs. Chaque année quand il y a une augmentation du point d'indice, les mairies l'apprennent en cours de budget. En synthèse, les dépenses évoluent mais ils restent dans la même configuration en terme de ressources humaines.

- *Point 2.2 le contrat départemental de développement et d'aménagement 2016-2019 ainsi que celui en cours jusqu'en juillet 2023 évoqué et déjà demandé lors de la commission finances.*

Monsieur le Maire rappelle que le contrat départemental 2016-2019 est celui qu'ils ont en 2023 puisqu'il a été prolongé. Le groupe DCAS a celui de 2016-2019, en 2023 c'est le même. Ils espèrent clôturer ce dernier en juillet et là partir en négociation pour un nouveau contrat.

Mais il n'y a pas de négociation pour un nouveau contrat ou de nouveau contrat tant que le précédent n'est pas clôturé.

– *Point 2.5 l'étude de faisabilité de construction du groupe scolaire*

Monsieur le Maire précise que, comme il l'a dit en introduction, ils ont un petit problème de mail, mais ils le communiqueront au groupe sans problème. A ce propos, le marché global de performance pour le groupe scolaire est en ligne depuis la semaine dernière et un commissaire enquêteur a été nommé pour l'enquête publique liée au changement de zonage. Il précise qu'ils doivent aller vite sur ce dossier qui est attendu par les Simianais. Par contre, en information, la DRAC a demandé à faire des fouilles sur la zone, ce qui risque de retarder les chantiers et suivant ce qu'ils trouvent, cela peut aller vite ou prendre beaucoup de délais. Monsieur le Maire a reçu les intervenants, donc Korian et celui qui a été retenu pour les logements, il semblerait que l'on soit plus dans un support des coûts de fouilles par ce dernier. Il faut bien comprendre qu'eux peuvent avoir des subventions de l'état pour ce qui est du social mais la mairie n'en aura pas du tout. Des fouilles de ce genre, il faut compter deux millions d'euro minimum vu la superficie.

Monsieur le Maire continue en disant que concernant les questions sur le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) 2023, ils attendent le ROB et en parleront après.

Madame Mazeaud prend la parole. En ce qui concerne le premier point abordé, elle demande si l'étude de l'ARS est consultable en Mairie si les Simianais souhaite la consulter.

Monsieur le Maire répond « oui », il dit que c'est consultable en mairie et propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2022.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2022**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Monsieur Vigouroux tient à féliciter la secrétaire de la dernière séance, Madame Valois, ainsi que les agents de la commune qui ont participé à la rédaction de ce procès-verbal qui est de nettement meilleure qualité que les précédents. Quelques incompréhensions perdurent mais il pense que c'est plus la faute des intervenants que celle des rédacteurs. Il souhaite aussi remercier Madame Valois pour l'intervention qu'elle a faite sur le respect du temps des paroles des intervenants. Malheureusement, ils ont pu voir qu'au cours du dernier Conseil Municipal, cela n'avait pas été respecté car les membres du groupe DCAS ont été systématiquement interrompus chaque fois qu'ils intervenaient. Si on pouvait essayer de prendre en compte les remarques de la secrétaire de la séance, cela serait bien.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible qu'ils aient été interrompus mais par contre ils doivent être automatiquement interrompus, comme dans tous les Conseils Municipaux de France et de Navarre, quand on ne traite plus des sujets de l'ordre du jour. Il rappelle une chose : lorsqu'un membre de cette assemblée discute avec quelqu'un du public en plein Conseil Municipal lorsque le Maire parle, honnêtement il a pu voir ses collègues et poser la question et ils ne l'ont jamais vu. C'est la première fois qu'il voit ça depuis qu'il est maire. Il a assisté à beaucoup de Conseils Municipaux du temps de M. Michel Boyer et il ne l'a jamais vu. Il tient à dire attention, c'est une chose qui ne se fait pas.

Monsieur Vigouroux répond qu'il a lui aussi assister à quelques Conseils Municipaux de communes environnantes et il a pu remarquer que dans tous ces Conseils Municipaux, le Maire laisse les oppositions s'exprimer et intervient à la fin de l'intervention. C'est dommage que cela ne se passe pas de la même façon à Simiane.

Monsieur le Maire précise que c'est le cas quand il s'agit de problèmes, de sujets communaux.

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

1-1 OBJET : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier d'un conseiller municipal, M. Zunino, demandant une protection fonctionnelle. C'est pour ceci qu'il demande l'avis de la Commission mais il tient à dire qu'une protection fonctionnelle est plus la prise en charge des frais de justice et non pas une protection physique qui est du ressort de la gendarmerie. La protection fonctionnelle de par la loi c'est le Maire et ceux qui agissent dans le cadre d'une délégation ou un chargé de mission. Cela peut s'étendre aussi à certains fonctionnaires. Dans ce cas de figure, aucune mission n'avait été confiée à M. Zunino. Monsieur le Maire pense que le contrôle de légalité appliquera les textes, donc il va le mettre au vote mais la majorité s'abstiendra. Il demande à M. Zunino s'il souhaite faire une intervention.

Monsieur Zunino prend la parole et remercie Monsieur le Maire. Il souhaite expliquer l'objet de sa demande concernant l'attribution d'une protection fonctionnelle en sa qualité d'élus municipal. Il a demandé cette protection à Monsieur le Maire en raison des agissements et des menaces qu'il a subi dans l'exercice de ses fonctions de conseiller municipal. Pour rappel, il a constaté sur le territoire de la commune, une construction qui lui paraissait illégale : elle se trouverait selon lui en zone naturelle et celle-ci n'aurait pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Suite à son constat, il en a fait part et a adressé un courrier au service urbanisme de la commune et à Monsieur le Maire. Par la suite, il a subi à son domicile de la part de la personne exécutant les travaux accompagnés de trois gros bras des menaces et des intimidations envers sa personne et sa famille. Suite à cela, M. Zunino a demandé un rendez-vous avec Monsieur le Maire pour évoquer ce sujet dans l'intérêt de la commune. Il a à ce jour pas eu de proposition de date pour le rencontrer. Ainsi, il a demandé cette protection fonctionnelle. Il n'a fait que mettre en œuvre son devoir d'élus et avertir des faits pouvant constituer une infraction sur le territoire de la commune. La loi est la même pour tous et chacun, qu'il soit de la majorité comme de l'opposition, peut subir des intimidations ou des menaces dans l'exercice de ses fonctions. Face au mutisme de Monsieur le Maire dans ce dossier pour lequel il n'a eu aucun retour du service urbanisme qu'il a alerté ni de proposition de rencontre de la part de Monsieur le Maire, mais face aux faits à son encontre, il sollicite la protection fonctionnelle pour protéger ses droits et sa personne. Cette protection impliquera d'une part que la commune sera amenée à prendre en charge les frais engendrés pour sa défense si une action est engagée et d'autre part qu'elle l'indemnise pour les éventuels préjudices qu'il pourrait subir. Si cette situation se présentait pour un élus de la majorité, M. Zunino soutiendrait toute demande de protection fonctionnelle. Chacun sait que les agressions

envers les élus municipaux et locaux augmentent chaque année. Selon lui, il convient donc à Monsieur le Maire de protéger les élus Simianais.

Monsieur le Maire répond « tout à fait ». Il le comprend bien dans l'esprit, la loi c'est ceux qui sont menacés ou s'il y a un problème juridique dans le cadre de la délégation confiée ou les missions. Monsieur le Maire n'a jamais missionné M. Zunino pour aller regarder les terrains des particuliers pour estimer si oui ou non il y avait dépôt. La mairie est allée sur place et il y a eu une demande à l'urbanisme de l'intéressé, conforme ou pas conforme, on verra, c'est un autre problème. Ils reçoivent ce type de demandes de beaucoup de personnes, pas que de conseillers municipaux, donc est-ce qu'ils vont mettre une protection juridique à tous les citoyens qui viennent leur dire qu'un tel fait des travaux non conformes ? Cela lui paraît un peu difficile. Après, il le met à l'ordre du jour et c'est le contrôle de légalité qui choisira si c'est faisable ou pas faisable. M. Zunino lui a demandé, alors il le fait. Sachant que ce n'est pas dans les missions d'une commune puisqu'aucune mission n'a été confiée, son groupe s'abstiendra.

Monsieur Pernot dit qu'il trouve cela très inquiétant sur une commune telle que la nôtre qu'il y ait des incidents comme celui-ci. Il tient à souligner que c'est très très inquiétant surtout que l'objectif était de rendre cette commune « secure ». L'autre élément qui lui paraît majeur c'est que Monsieur le Maire a indiqué que la mairie est intervenue pour jeter un œil sur la qualité des travaux réalisés, qu'en est-il exactement ? Est-ce qu'un PC a été réalisé ? Est-ce qu'un arrêté a été pris ? Parce que premièrement, agression physique ou intimidation, il trouve ça un peu frappant et si en plus de cela on laisse filer des actions illégales, c'est la double peine pour sa part.

Monsieur le Maire répond qu'ils ne laissent pas passer les actions illégales. Cela dit pour les menaces, il est entièrement d'accord. Lui-même il a été menacé deux fois de morts, lui et sa famille. Il y a même, pour des raisons politiques, un groupe qui a débarqué chez lui de nuit, il avait ses enfants avec lui. Monsieur Baldocchi a également été menacé et il y en a d'autres parce que maintenant quand on a un mandat, quasiment dans toute la France depuis 4-5 ans, c'est le cas. D'ailleurs ils en ont même parlé à l'Assemblée Nationale. La protection dans ce cas-là, c'est la gendarmerie, ce n'est pas la mairie. Premièrement, parce qu'il n'a pas les moyens avec la police municipale de les mettre devant ou de faire des patrouilles jour et nuit devant ceux qui ont été menacés et deuxièmement, ça ne rentre pas dans le cadre de leur mission. C'est la gendarmerie, c'est une action de justice, une plainte... Il faut porter plainte à la gendarmerie, ce sera envoyé au procureur et il y a une procédure. On ne peut pas ne pas faire de procédure et dire que c'est le problème de la mairie. C'est un problème que nous avons en France pour tous les élus, il le rappelle, les menaces vis-à-vis des élus sont une monnaie courante. On ne passe pas une semaine en France sans qu'un élu ne soit menacé, voire agressé physiquement.

Monsieur Pernot répond qu'il entend bien, Monsieur le Maire a raison, être élu est une mission à risque. Monsieur le Maire n'a pas répondu à son deuxième point, peut-être parce qu'il a mal compris. D'un point de vue conformité du droit du sol, droit de l'urbanisme, finalement qu'est-ce qui a été engagé par la commune ?

Monsieur le Maire indique que la commune s'est déplacée, elle est venue sur place, elle a pris les éléments d'urbanisme sur l'autorisation.

Monsieur Zunino demande quelle autorisation. Il voudrait connaître l'autorisation qui a été accordée sur ce terrain puisque c'est une parcelle qui est complètement en zone naturelle, donc il ne peut pas y avoir d'autorisation. Ensuite, le pouvoir qu'a Monsieur le Maire en tant que Maire, il a le pouvoir de police et en matière d'urbanisme il a le pouvoir de prendre un arrêté d'interruption de travaux puisqu'il l'a pris. Depuis fin novembre, Monsieur le Maire est au courant de cette situation et on est au mois de mars. Les deux constructions sont pratiquement terminées, donc, il demande ce que Monsieur le Maire a fait entre temps.

Monsieur le Maire précise qu'ils contrôlent quasiment à chaque fois quel que soit les constructions. Il y a des droits à construire en zone naturelle, cela peut surprendre, mais les trois quarts du territoire sont en zones naturelles et il y a des habitations. On peut faire un garage, construire une piscine, une annexe ou on peut agrandir la maison de 20%, c'est marqué dans le PLU. Donc si cela rentre là-dedans, il ne peut pas refuser quelque chose qui est légal, ça s'appelle un abus de pouvoir. Après si une personne veut faire une piscine sur une zone argileuse, là il peut dire non, du moins l'urbanisme va leur dire qu'ils peuvent la construire mais uniquement dans cette zone parce que ce sont des droits qui sont liés à la propriété et au zonage. Il prend pour exemple une opération dans la commune qui est en zone U. Même s'il est contre et qu'il ne veut pas qu'on construise ce genre d'édifice en centre-ville, il n'a pas le droit de refuser. Le droit du sol dévolu aux communes maintenant il ne faut pas rêver, on regarde le zonage, on regarde la réglementation, elle est conforme ou pas conforme. Si c'est conforme, on signe. Si on ne signe pas, on se fait retoquer par la DDTM et on peut passer au Tribunal Administratif. C'est ça le rôle de la mairie, il n'a pas le pouvoir d'interdire le droit à une construction qui est légale quel que soit le zonage.

Monsieur Zunino dit que Monsieur le Maire sait très bien que dans cette zone-là, cette parcelle-là, il n'y avait pas de construction, il n'y avait absolument rien dessus.

Monsieur le Maire précise qu'il y avait une maison et une annexe.

Monsieur Zunino répond « absolument pas ». Il n'y avait que des cabanons en planche et ce n'était pas en cadastré. C'est une zone naturelle depuis le PLU 2000 voté en octobre 2013. Là-dessus il y a deux constructions immobilières de maisons individuelles qui n'ont rien à voir avec des garages ou avec l'extension d'une piscine.

Monsieur le Maire dit qu'il vient d'avoir la confirmation de deux constructions existantes, alors que Monsieur Zunino dit qu'il n'y en avait pas. Il y avait déjà deux maisons pour lesquelles ils sont passés au tribunal pour qu'ils les démolissent. Si c'est illégal, ça sera illégal.

Monsieur Zunino demande à Monsieur le Maire si c'est illégal pourquoi il attend le mois de mars, alors qu'on arrive à la toiture de ces deux constructions, pour faire démolir alors que depuis début décembre, il a été saisi de ce problème-là et il attend le mois de mars. Il demande à Monsieur le Maire pourquoi il n'a pas fait une interruption de travaux alors qu'il en a le pouvoir. Il y avait un instructeur qui a prêté serment et le service urbanisme aurait très bien pu prendre un arrêté d'interruption de travaux. Il demande pourquoi ça n'a pas été fait.

Monsieur le Maire lui répond que premièrement, on est au Conseil Municipal, il y a du public, ce n'est pas là qu'il va évoquer un dossier en cours. Deuxièmement, c'est la vision de M. Zunino. Et troisièmement, si Monsieur le Maire regarde bien certaines habitations de ces conservateurs, il n'est pas sûr qu'elles soient conformes.

Madame Mazeaud prend la parole. Elle affirme avoir entendu les réserves de Monsieur le Maire, mais elle a aussi entendu la gravité des faits relatés par M. Zunino. Pour leur part, le groupe votera « pour » cette délibération et le contrôle de la légalité tranchera.

Monsieur le Maire répond « exactement ».

Pour : 6 (MM. Myriam Bonnet – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

Contre : 0

Abstentions : 21

Monsieur le Maire demande à Monsieur Zunino s'il a porté plainte à la gendarmerie parce qu'il a entendu parler d'une main courante.

Monsieur Zunino tient à rappeler que dans l'administration il y a des fonctionnaires titulaires et des emplois contractuels. Il souhaiterait quand même qu'au sein de cette administration, il y ait un droit de réserve. C'est complètement anormal que celui qui exécute les travaux, selon lui sans autorisation, soit au courant de tous les sujets que Monsieur Zunino a rapporté soit en mairie soit en gendarmerie le soir même.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas l'administration qui a donné son nom, il tient à le dire. Après, il ne sait pas comment ils l'ont su, mais il lui semble que si le nom de Monsieur Zunino est venu en tête c'est parce qu'il a déjà un passif avec cette personne, à deux reprises.

Monsieur Zunino répond qu'il n'a fait que dénoncer un exhaussement de terrain sur une construction sur la route de Mimet avec un dépôt de camion très important.

Monsieur le Maire dit que Monsieur Zunino avait autorisé ce dépôt au départ. Il continue en disant qu'ils ne sont pas là pour laver le linge sale. Si, en tant que délégué aux travaux, M. Zunino a autorisé des travaux et que quand ils ont commencé, il les a arrêtés et qu'il dit au prestataire « maintenant vous dégagez », forcément cela pose problème.

Monsieur Zunino dit que Monsieur le Maire tourne complètement les choses. Effectivement, il a déposé une plainte...

Monsieur le Maire répond que M. Zunino l'avait même appelé pour qu'il règle le problème et qu'il a dû se rendre sur place immédiatement.

Monsieur Zunino affirme que M. le Maire avait laissé exhausser ces terrains alors qu'ils n'avaient pas d'autorisations. Mais le sujet n'est pas là.

Monsieur le Maire demande « il n’y avait pas quoi ? ».

Monsieur Zunino lui répond qu’il n’y avait pas d’autorisations d’exhausser le terrain.

Monsieur le Maire précise que c’était de la terre à remblais et c’est M. Zunino qui l’avait autorisé.

Monsieur Zunino répond « absolument pas ».

Monsieur le Maire dit « attention ».

Monsieur Zunino répond « il n’y a pas d’attention Monsieur le Maire ». Il affirme n’avoir jamais autorisé d’exhaussement de terrain.

Monsieur le Maire dit « la mémoire à géométrie variable, c’est un peu particulier ». Il ajoute que c’est l’élu aux travaux qui avait autorisé.

Monsieur Zunino dit « absolument pas », c’est encore la personne qui exécute les travaux ici complètement illégaux qui racontent n’importe quoi. Toujours en est-il que cette personne est au courant et au sujet de tout ce que fait M. Zunino, des actes qu’il fait, la preuve est que le matin même...

Monsieur le Maire rappelle sa question initiale à M. Zunino : a-t-il déposé plainte ?

Monsieur Zunino indique qu’il a fait une main courante.

Monsieur le Maire dit que s’il veut une protection et que cela monte plus haut par la gendarmerie, il faut déposer plainte. Il ne faut pas faire une main courante, ce n’est pas lui qui va lui apprendre. Surtout que M. Zunino avait déjà déposé plainte vis-à-vis de l’intéressé...

Monsieur Zunino répond « tout à fait ». Cela a été classé sans suite car il y a des personnes qui n’ont pas voulu témoigner. Il rappelle que le matin où il apporté le courrier en main propre sa demande de protection fonctionnelle à M. le Maire, le soir même cette personne qui exécute les travaux s’est présenté encore sur le chemin de la roque et l’a interpellé, elle était déjà au courant qu’il avait emmené le courrier le matin en main propre. Il estime quand même qu’il y a du personnel contractuel ou titulaire qui divulgue des informations.

Monsieur le Maire lui répond qu’ils vont faire une enquête pour savoir.

1-2 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE PERMANENT D’INITIATIVES POUR L’ENVIRONNEMENT DU PAYS D’AIX (CPIE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCANTS LABELLISES « COMMERCE ENGAGE » DANS LEURS DEMARCHES ECORESPONSABLES – ANNEE 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame Mazeaud prend la parole. L'année dernière, ils ont déjà voté cette délibération pour une première convention. Elle voudrait savoir si des actions ont été engagées et quel était le bilan des actions 2022.

Monsieur Serekian prend la parole et explique que la commune soutient le commerce de proximité, dans ce cadre-là, il s'agit de la convention de partenariat avec le CPIE du Pays d'Aix. Sur la commune, 8 commerces de proximité ont souscrit à ce label. Il s'agit d'approuver la convention qu'ils ont signé l'année dernière concernant le soutien parce que forcément il y a un aspect financier dans cette convention. La prise en charge de la mairie est de la moitié, donc 50%, c'est-à-dire 200 euros par commerçant. Il propose à Mme Mazeaud de lui donner la liste des commerçants qui ont souscrit à ce label, si ça l'intéresse.

Monsieur le Maire dit que ce n'était pas la question. La question était de savoir s'il y a des modifications.

Monsieur Serekian dit qu'il n'y a pas eu de modification, il y a quelques commerçants de plus. L'année dernière il y en avait six et on est passé à huit.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-3 OBJET : DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A CONCLURE LA CONVENTION ACTES AVEC M. LE PREFET

Monsieur le Maire explique que c'est une politique gouvernementale et on demande aux communes dans le cadre de la modernisation de l'État, le Ministre de l'Intérieur a développé une application informatique dénommée CTES. Cet outil efficace et rapide permet aux collectivités de transmettre par voie électronique les actes administratifs soumis au contrôle de légalité. Cette dématérialisation est devenue obligatoire pour notre commune du fait que nous sommes passés à la nomenclature M57. C'est afin de pouvoir la mettre en application.

Il demande s'il y a des questions.

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-1 OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Monsieur le Maire dit qu'au niveau du débat d'orientation budgétaire, des questions lui ont été posées par le groupe DCAS.

Première question : *« Pourrions-nous avoir le montant de la trésorerie de la Commune, élément qui paraît fondamental dans le cadre de l'élaboration d'orientation budgétaire ? ».*

Monsieur le Maire répond que communiquer sur la trésorerie de la commune n'est pas aisé puisqu'elle bouge tous les jours. Ils ont d'énormes dépenses qui sont les situations mensuelles pour les gros travaux qui peuvent être de 100, 150 000 ou 200 000 euros. Mais à titre indicatif la trésorerie de la commune était hier à 1 632 891,05€. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Deuxième question : *« En page 12 vous évoquez la diminution de 25% des recettes réelles de fonctionnement de 2022 par rapport à 2021 ors les chiffres donnés ne correspondent pas à ceux de la page 8. Pouvons-nous avoir une comparaison avec la réalité des chiffres. En effet, si l'on excepte le produit exceptionnel de plus de 3M€ les recettes 2022 augmentent de 8.67% / 2021 ce qui est loin d'être négligeable ».*

Monsieur le Maire dit qu'on ne peut pas jouer avec les chiffres pour donner sa propre interprétation. Les chiffres c'est factuel. Donc oui en effet ils évoquent une baisse des recettes car ils prennent en compte l'intégralité des recettes perçues par la commune, y compris les recettes exceptionnelles liées au plus-value de la vente de terrain. On ne peut pas prendre les chiffres à la carte, comme ils nous intéressent. Ils ont donc évoqué dans le ROB les chiffres d'une part avec les recettes exceptionnelles et d'autre part sans les recettes exceptionnelles pour qu'ils puissent avoir l'entière visibilité des montants perçus en toute transparence, d'où la différence des chiffres en page 8 et 12, qui ne sont pas des erreurs, néanmoins, cette année 2023 ils auront bien une baisse des recettes sur la totalité des recettes perçues en 2022 et non une augmentation.

Troisième question : *« En page 22 il est évoqué une accélération sans précédent des dépenses de fonctionnement en 2022 alors qu'elles ne progressent que de 2.4% par rapport à 2021 soit nettement moins que les recettes. Ce commentaire paraît donc totalement inadéquat. »*

Monsieur le Maire est d'accord avec le groupe, le terme peut paraître mal adapté. Lorsque l'élu l'a rédigé, ce n'était pas le sens qu'elle voulait y donner. Lorsqu'elle indique « une accélération des dépenses sans précédent », elle voulait parler de l'explosion des dépenses liées à l'énergie et au coût du matériel. Il rappelle, à titre indicatif, qu'en cours de chantier les métiers ont pris entre 25 et 30%. L'État leur a demandé de faire des DM parce qu'autrement les entreprises déposaient les bilans, ces conjonctures ils ne peuvent pas les connaître en avance. Mais comme la commune a fait d'énormes efforts pour diminuer les dépenses de matériel, de fonctionnement, dans le budget prévisionnel, cela s'atténue, d'où une progression de seulement 2,4 %. C'est donc en ce sens qu'il fallait le lire, ils essayeront d'être plus clair la prochaine fois. Mais s'ils rallument l'éclairage public et qu'ils ne font plus de trame noire, s'ils allument le chauffage quel que soit la température, le coût de l'énergie sera multiplié par 50%. Le

budget de la commune n'aurait pas pu tenir s'ils n'avaient pas fait des économies. Donc oui il y a une accélération des dépenses. Il rappelle quand même qu'ils ont reçu une prévision de 106% d'augmentation du coût de l'électricité et plus de 300% pour le gaz pour 2023. Il ne sait pas s'ils imaginent les répercussions qu'il y a sur le fonctionnement. De plus, ils n'ont pas augmenté les impôts.

Quatrième question : *« Pourquoi n'y a-t-il plus le tableau d'évolution des ratios de la commune qui permettait de la situer par rapport aux communes de même strate. Nous demandons à ce que ce tableau soit rétabli. »*

Monsieur le Maire explique que c'est un simple oubli qui a été immédiatement corrigé, ils ont dû le recevoir ou ils vont le recevoir.

Madame Gagliardi confirme que ça a été envoyé.

Monsieur le Maire précise que ça a été joint avec le ROB qu'ils ont reçu pour le Conseil Municipal.

Monsieur Vigouroux dit qu'ils ne l'ont pas reçu.

Madame Gagliardi dit que ça a été fait immédiatement.

Monsieur le Maire dit « ça a été fait, mais s'ils ne l'ont pas »...

Madame Gagliardi s'excuse, pourtant ils l'avaient fait.

Monsieur le Maire explique qu'ils ont rencontré des soucis de mail et qu'ils vont le recevoir.

Cinquième question sur l'investissement : *« Pour 2023 il est prévu 1.2 M€ pour la pelouse et 850K€ pour les vestiaires, tribunes et éclairage et en 2024 il est prévu 427 930€ pour le même objet. A quoi cela correspond ? ».*

Monsieur le Maire explique qu'il y a 2 choses : les vestiaires et tribunes qui sont en cours et le reste de la dépense correspond à environ 850 000 €. Et la 2ème phase du projet du stade qui consiste au remplacement de la pelouse, le changement de l'éclairage et des cages de foot pour 1,6M€ environ ventilé sur 2 années (2023-2024).

Sixième question : *« Peut-on avoir des précisions sur les travaux de divers bâtiments prévus en 2023 pour 618 169€ ? ».*

Monsieur le Maire précise que lorsqu'ils ont préparé le ROB, ils n'avaient pas arbitré encore leurs priorités sur les dossiers dit « de proximité » qui sont des dossiers pris en charge à 70 % par le département. Ils ont le droit à 7 dossiers par an et par commune : 4 ont déjà été lancés il en reste donc 3 à 100 000€ environ. Actuellement, ils étudient pour les abords du skate parc, le chauffage de la salle culturelle, le chauffage de la maternelle, cela fait 300 000€ environ et les 300 000€ restant sont prévus pour réhabiliter l'immeuble Guigon, mais là encore ils sont pour le moment en cours d'estimation. 300 000 euros pour Guigon c'est ce qu'avait estimé Famille et Provence pour réhabiliter le bâtiment, donc ils ont repris ce montant-là mais ils sont en train de l'affiner et ça prend du temps.

Septième question : « *De quels véhicules électriques s'agit-il pour 2023 ?* »

Monsieur le Maire indique que ce sont 2 camions pour les ST (en remplacement) et un véhicule pour le site des Marres pour lequel nous avons déjà délibéré lors du dernier Conseil Municipal. C'est une sorte de petit véhicule électrique avec une benne derrière.

Huitième question : « *Contrat départemental : Comme évoqué lors de la commission nous souhaiterions avoir une copie du contrat en vigueur jusqu'en juillet.* »

Monsieur le Maire répond que c'était la même question du début, ils l'ont évoqué au début, c'est le même contrat (2016-2019) qui a été prolongé.

Monsieur le Maire poursuit en disant que pour le débat d'orientation budgétaire 2023, il rappelle pour la lisibilité de ceci qu'il y a deux parties et ces deux parties peuvent se contredire. Première raison c'est que la première partie est sortie de la loi de finances, les grands principes généraux et l'autre partie c'est la commune. Lorsque l'État dit par exemple que la dotation globale forfaitaire augmente chaque année, sur la commune de Simiane, elle baisse chaque année. Là, c'est déjà un premier dysfonctionnement entre la loi de finances et la réalité du terrain et il y en a d'autres, parce qu'à la commission finance ils avaient bien remarqué qu'il y avait une petite incohérence entre les deux parties, parce que l'une est tirée de la loi des finances, qui est imposée, et ensuite on a la situation réelle communale qui n'est pas homogène sur le territoire métropolitain. Il demande ensuite aux membres du Conseil comment ils souhaitent procéder, soit une lecture complète soit on répond juste aux questions puisqu'ils l'ont tous lu.

Monsieur Vigouroux informe M. le Maire qu'il a une question.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

Monsieur Vigouroux dit que sur la présentation de ce rapport, à la page 6, on parle d'une situation financière saine de la commune, or vous avez bénéficié du filet de sécurité mis en place par l'état pour les communes qui ont une épargne brute qui se dégrade. En page 8, en prévision budgétaire, vous présentez en 2023 une épargne brute négative de 33 080 euros, donc ce n'est pas une situation financière saine pour la commune. En recettes de fonctionnement, en page 12, en matière de fiscalité le produit attendu est stable, or la loi de finances 2023 prévoit la revalorisation des bases locatives de plus de 7% donc forcément une augmentation. Il n'y a pas besoin du modèle 12-59 pour en faire des estimations. La commune a déjà touché 50%, vous pouvez très bien calculer les 50% qui restait.

Monsieur le Maire rappelle que le filet en question, il ne sait pas si la commune va en bénéficier cette année.

Monsieur Vigouroux affirme que la commune en a bénéficié, comme la ville de Gardanne.

Monsieur le Maire précise cette année, soit 2023, et M. Vigouroux lui parle de l'année dernière.

Monsieur Vigouroux réaffirme que l'année 2023, M. le Maire en a bénéficié.

Monsieur le Maire lui indique qu'ils l'ont touché pour 2022. 2023, c'est en cours.

Monsieur Vigouroux dit qu'ils peuvent très bien le calculer.

Monsieur le Maire reprend en disant qu'en 2022, ce filet de sécurité a été mis en place. Les critères changent chaque année puisque l'enveloppe change. Dedans il y avait l'augmentation des points d'indices et vu le coût de l'énergie, c'est une goutte d'eau. Il rappelle qu'actuellement le coût de l'énergie, tout ce qui est chauffage, correspond à un salaire mensuel de municipaux. Si on y applique les 106% d'augmentation prévue et 300% pour le gaz, ce sont plus de deux salaires de municipaux chaque jour à la même période. Le filet de sécurité de 200 000 euros on enlève les points d'indices, on leur a fait cadeau de quoi ? de combien de jours de fluide ? « que dalle ». Il invite M. Vigouroux à remettre le montant des chiffres avec la réalité. Son intervention est très bien car elle lui permet justement une chose qu'il ne veut pas oublier, sur les bases mais avant tout, dans le document, ça y est en dernière page il y a un tableau « plan pluriel-annuel d'investissement ». Il lui demande s'il a ce tableau.

Madame Gagliardi précise que ce sont les ratios que M. Vigouroux voulait.

Monsieur le Maire répond « au temps pour moi ». Il poursuit en disant qu'il ne siège pas à Bercy. Bercy va mettre chaque année des bases. Ces bases-là, logiquement, c'est le niveau d'inflation où on va dire pour éviter tous les EPCI et les communes se tempèrent, on augmente les bases où on diminue les bases. Pour l'instant, il a jamais vu malheureusement les bases diminuer, il a jamais vu de bases en négatif. Il faut imaginer que ces bases sont pour la commune et 50%, donc le même chiffre, pour les EPCI. On nous annonce une inflation à 6%, Bercy décide de mettre les bases à 7,1%, donc pour le contribuable, dont il fait partie, cela fait déjà plus de 14%, il faut rajouter l'inflation, une augmentation de la TEOL. Chaque particulier va voir une augmentation pratiquement de 20%, sans avoir 20% de plus sur le salaire ou sur les retraites. La situation se dégrade pour chacun d'entre nous. Les bases ne sont pas une décision de la commune. Une grande partie des communes cette année ont augmenté les impôts, le levier fiscal qui reste aux communes, puisqu'il n'y a plus de taxes d'habitation. Ce n'est pas le cas de Simiane-Collongue. Si on épluche bien le budget, la part de l'énergie, la commune y fait face. M. le Maire est très fier pour son budget 2022 d'avoir pu boucler son fonctionnement malgré cette hausse, ce que n'ont pas fait certaines communes. La ville de Sénas par exemple a fermé tous les équipements, les bâtiments annexes et mairies, tous les fonctionnaires qui n'étaient pas titulaires ont été remerciés pour pouvoir finir l'année, nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Donc oui, il y a une très bonne gestion de la commune. Il le dit parce qu'il est Maire et qu'il ne va pas dire le contraire mais aussi parce que c'est une réalité.

Il demande s'il y a d'autres questions.

Madame Mazeaud prend la parole. Par rapport au filet de sécurité, elle n'a pas très bien compris où on en était. A la page 20 du ROB il est écrit qu'un acompte d'un montant de 101 563€ a été versé à la commune en décembre, cet acompte représente 50% de la dotation, la dotation définitive devrait être versée courant 2023, donc on aura bien une deuxième dotation.

Monsieur le Maire précise que c'est sur les dépenses de 2022.

Madame Mazeaud répond « oui mais là on dit un acompte de 50% ».

Monsieur le Maire répond oui c'est un acompte de 2022 qui n'a pas été payé en une fois, mais qui a été étalé sur deux ans. Le paiement de l'acompte 2022 on a donc un reliquat qui va arriver en 2023 mais cela ne veut pas dire du tout qu'on en aura en 2023 sur les dépenses de 2023.

Madame Mazeaud demande si les 50% seront intégrés sur les comptes 2022 en provisions ou s'ils seront intégrés en 2023.

Monsieur le Maire répond que pour lui, c'est en 2023.

Madame Gagliardi précise qu'on a eu 101 000 intégrés et pour l'instant on va le prévoir.

Monsieur Zunino dit que ça représente 50%, ils auraient pu intégrer 101 000 euros dans le budget 2023.

Madame Mazeaud demande s'ils sont intégrés dans le budget 2023 ou pas.

Monsieur le Maire répond que oui ils sont intégrés en recettes à venir mais c'est sur la consommation 2022, cela ne veut rien dire sur la consommation 2023. Et s'il a bien compris et ouï ce que lui ont relayés les sénateurs, ils vont un peu changer les conditions parce qu'il n'y a plus d'argent, donc peut être que ce filet va s'appliquer à beaucoup moins de communes.

Monsieur Zunino prend la parole. Toujours en page 22, il est prévu 30 000 euros de produits exceptionnels pour annulation de mandats émis sur l'exercice antérieur. Il demande quels sont ces mandats et pour quelles raisons. A la page 12, provision pour mandat annulé pour un début d'exercice antérieur.

Monsieur le Maire précise que c'est une prévision, comme chaque année.

Monsieur Zunino répond « oui, mais quels sont ces mandats ? Vous ne l'expliquez pas ». En page 17, une attribution des compensations versées par la métropole n'intègre pas la restitution des compétences, c'est-à-dire que le même montant est inscrit au budget prévisionnel alors que le Maire récupère les compétences des poteaux incendies qui représentent 13 000 euros et des poussières et ce n'est pas inclus dans le rapport...

Monsieur le Maire dit qu'il ne sait pas si les sources de M. Zunino viennent de Gardanne, mais sur Simiane et le reste de la Métropole, dont il est Conseiller, les compétences remontent (pluviales, etc.) mais il n'y a pas de CLECT donc actuellement, il n'y a plus qu'une convention de gestion.

Monsieur Zunino demande « et les poteaux incendie ? ».

Monsieur le Maire précise qu'ils n'ont pas eu la CLECT pour les incendies. Une CLECT, il y a une commission locale d'évaluation qui s'est réunie il y a 3-4 ans et qui va estimer un coût. Ce coût est ponctionné à la commune et actuellement la loi, la volonté de l'Assemblée délibérante et la volonté des maires est de récupérer certaines compétences comme à Simiane où les poteaux incendies, ils veulent les récupérer parce

que, par rapport à Marseille, on va dire que la commune a peu de poteaux qui sont détruits dus à des accidents de la circulation principalement ou des gens qui se garent, on en a vingt fois moins, mais par contre le coût est quasiment identique à la fréquence de la ville de Marseille, donc c'est une aberration pour notre commune. Il a demandé, comme l'eau pluviale et le tourisme, de récupérer cette compétence, ça a été acté. Pour l'eau pluviale, ils ont la compétence depuis 2 ans. Comme il n'y a toujours pas de CLECT parce qu'ils n'ont pas d'argent pour rembourser les communes, on fait une convention de gestion, c'est-à-dire que c'est toujours la métropole, la commune fait les dépenses et ensuite la métropole rembourse la commune. Mais à la base, la commune a toujours la même fonction. Tant qu'il n'y aura pas de CLECT, on ne pourra pas récupérer entièrement la compétence. Ce n'est pas lui, ni une volonté de la Métropole, il croit (il n'en est pas sûr) que c'est le budget de la Métropole qui ne le permet pas. Il rappelle aussi que ce document est une orientation, s'il y a des questions précises ça aurait été bien de les donner en amont et pas au fil de l'eau. Il aurait pu donner des explications un peu plus étayées.

Monsieur Vigouroux prend la parole. Dans l'optique de ce qu'est le débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire que leur présenter un rapport d'orientation budgétaire, c'est-à-dire la perception qu'ils peuvent avoir sur les orientations données par la commune. Il souhaiterait faire une petite intervention et si possible ne pas être interrompu.

Monsieur le Maire répond que si cette intervention dure 2h50, il sera interrompu.

Monsieur Vigouroux lui dit qu'il s'est chronométré, cela dure 3 minutes et demi... Il fait son intervention : « en page 10 du rapport 2023, vous rappelez les grands principes d'une bonne gestion des communes. Chacune des deux sections, fonctionnement et investissement, doivent être équilibrées. L'équilibre de la section de fonctionnement doit se traduire par un excédent de recettes afin que le surplus dégagé qui constitue l'autofinancement abonde le financement des investissements prévus et assure le remboursement du capital emprunté. Ces grands principes sont mis en œuvre dans la quasi-totalité des communes que nous avons d'ailleurs retrouvés dans la dizaine de ROB que nous avons étudié, d'autres communes bien sûr que Simiane. Vous indiquez par ailleurs en page 6 que votre objectif 2023 prévoit de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de préserver la capacité à investir, de conserver des marges de manœuvre, on ne peut donc que se féliciter de l'annonce d'un tel objectif répondant aux principes de bonne gestion d'une commune, donc ceux qu'on a rappelé ultérieurement. Sauf que c'est tout le contraire que vous proposez dans les données budgétaires qui font parties intégrantes du ROB. En effet, en ce qui concerne la section de fonctionnement, pour la troisième année consécutive, vous présentez un budget en déséquilibre avec un montant de dépenses supérieur à celui des recettes, donc en total décalage avec les principes et objectifs énoncés. Est-ce de l'insincérité ou de l'incompétence ? Peut-être les deux. Car quand on compare vos provisions de dépenses et recettes de fonctionnement de 2022, on relève un écart de 819 448 euros pour les dépenses et de 571 989 euros pour les recettes. Des dépenses surévaluées et des recettes sous évaluées. Au total, cela représente un écart de près de 1,4 million d'euros soit plus de 25% des dépenses réelles de fonctionnement. Quand on sait que gérer c'est prévoir, on ne peut qu'être dubitatif sur votre autosatisfaction en matière de bonne gestion. De plus, cette pratique fait ressortir une capacité d'autofinancement brute négative de plus de 33 000 euros et après remboursement du capital de la dette, la capacité d'autofinancement net ressort à - 244 530 euros. Il en résulte par conséquent que le budget de fonctionnement ne permettra

pas de financer les opérations d'investissement. Or en matière d'investissements, de nouveaux records sont battus avec un montant de 7 192 000 euros de nouveaux équipements en 2023 à comparer aux 6 135 000 de 2022. Avec le report, ce sont près de 10 800 000 euros de dépenses d'équipements qui sont programmés sur 2023, soit un ratio par habitant de plus de 1900 euros, peut-être un record de France est en train de se battre. Il faudrait vérifier. On pourrait trouver cela normal si la construction du groupe scolaire débutait, mais contrairement à ce qui était prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissements que vous nous avez présenté l'an dernier, avec une première tranche de 5 millions d'euros pour l'exercice 2023, le budget consacré au groupe scolaire en 2023 ne sera que de 60 000 euros pour de nouvelles études, elles seront ajoutées au 80 000 qui ont déjà été faites. Par contre on relève de nouveaux investissements qui n'étaient absolument pas prévus sur le plan pluriannuel présenté en 2022 comme la réfection de la pelouse du stade de foot qui coûtera, suite à la réponse que vous m'avez donné en commission finance, au total 1 630 000 euros, soit presque le double de celle du stade de France, donc 1,2 millions d'euros sur 2023. D'autres nouveaux équipements non prévus ainsi que de fortes majorations pour ceux qui sont prévus représentent au total 1,8 million d'euros. L'évolution des dépenses d'équipements est révélatrice de votre incompétence, avec 12 millions d'euros proposés dans votre programme de campagne et qui arrive maintenant à plus de 36 millions d'euros en 2023. En particulier la construction du groupe scolaire avait été évalué à 8 millions d'euros en 2020, puis est passée à plus de 15 millions d'euros en 2022, on nous a même parlé de 20 millions d'euros au Conseil Municipal, pour redescendre à 11 millions d'euros pour 2023. Le groupe scolaire semble donc être la variable d'ajustement du budget d'investissement de la commune. Pour conclure, les données budgétaires présentées dans le ROB 2023 mettent en évidence une incapacité à maîtriser les principes basiques de la gestion communale, ce qui est très inquiétant au bout de neuf années de mandat, ainsi qu'une planification incohérente et démesurée des investissements, cela conduira notre groupe à émettre un avis défavorable sur les augmentations budgétaires proposées. ».

Monsieur le Maire lui demande si c'est bon.

Monsieur Vigouroux répond affirmativement.

Monsieur le Maire dit qu'il trouve que ça serait bien, qu'à des moments, que M. Vigouroux ne fasse pas un copier-coller de ce discours chaque année. Et chaque année, il répond à la même chose, à la limite il s'enregistre et il lui donne. Il n'y a aucun mot, aucun fait nouveau depuis chaque année. Tout simplement, M. Vigouroux ne fait pas l'exercice, mais il ne lui fera pas l'offense de lui dire que c'est de l'ignorance, lorsqu'il y a un BP, budget primitif, et on envisage toute possibilité parce que ça doit être marqué mais la référence c'est le CA, c'est le réalisé. On s'aperçoit qu'à chaque fois qu'au réalisé, la commune est dans le positif. Et d'ailleurs de mémoire, le trésorier dit que la commune de Simiane-Collongue est très très bien gérée. Pourquoi le trésorier dit que la commune est très bien gérée et M. Vigouroux sort des chiffres du BP comparé au CA ou l'inverse, tant de choses comparables. Le CA c'est le réalisé, le 2022 c'est le passé, mais c'est factuel, il y a eu tant de dépenses. Au BP, on projette et on met des chiffres à voter. Si M. le Maire n'avait pas fait la réunion, ils auraient intégré le coût des fouilles à 1 millions d'euros, parce qu'il ne peut pas ne pas le marquer, c'est comme cela que ça se passe dans une gestion communale. Si d'aventures, ils ne le faisaient pas, il aurait pu y voir un recours pour une dépense non prévue au BP... Là-dessus, il prend plus la remarque de M. Vigouroux pour essayer un coup politique. Mais il n'y a pas de souci, M.

Vigouroux a fait un beau discours qu'il va mettre dans les boîtes aux lettres, il le comprend c'est de la politique, mais M. le Maire lui demande de ne pas lui faire l'offense de lui dire qu'il le pense réellement. Il n'y croit pas du moins.

Monsieur Vigouroux répond « si, bien évidemment ».

Monsieur le Maire lui demande « vous le pensez ? ».

Monsieur Vigouroux dit que M. le Maire l'a lui-même écrit dans son règlement budgétaire financier. Quand on fait un budget...

Monsieur le Maire précise qu'on ne compare pas le CA au BP et le BP au CA.

Monsieur Vigouroux répond qu'il ne compare pas le BP, il compare les orientations budgétaires de l'an dernier avec la réalité de ce qui se passe sur l'exercice qui est terminé...

Monsieur le Maire dit que c'est bien du BP au CA, c'est bien ce qu'il est en train de dire.

Monsieur Vigouroux poursuit. Quand M. le Maire fait 25% d'écart sur les prévisions, il y a un petit souci quand même.

Monsieur le Maire répond que s'il y a 25% d'écart aux prévisions c'est premièrement, parce qu'ils ont avancé dans leurs travaux et là ils peuvent dire « Bravo M. le Maire vous êtes le meilleur » ou qu'il est arrivé à faire 25% d'économies et là ils peuvent dire « Bravo M. le Maire ». Il engage M. Vigouroux à voter pour lui aux prochaines élections.

Monsieur Vigouroux répond qu'il peut dire bravo à Madame l'adjoint aux finances de serrer le budget par rapport aux dépenses prévues par M. le Maire et bravo également à la comptabilité de ne pas...

Monsieur le Maire lui répond de ne pas comparer des choux et des carottes. Il demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Zunino prend la parole. Il souhaite revenir sur les dépenses du personnel. Une prévision a été faite en 2023 de 3 183 198, soit une augmentation de 4,58% et non pas une évolution de 3,2% comme il est marqué dans le rapport d'orientation budgétaire. Le point d'indice a certes été revalorisé en 2022 de 3,5 mais cela n'explique pas les chiffres. D'ailleurs, page 27, la ligne des non titulaires passe de 239 082 euros à 364 381 euros, soit 10% d'augmentation. Il demande quels sont ces postes et qu'est-ce que Monsieur le Maire a prévu ? Selon lui, M. le Maire va vers une précarisation des agents de la commune.

Monsieur le Maire dit « une précarisation ? ».

Monsieur Zunino répond « oui, si vous n'embauchez que des non titulaires, ça précarise les agents ».

Monsieur le Maire indique ne pas être favorable à la titularisation des agents. Il l'a déjà annoncé, et il fait ce qu'il dit et il dit ce qu'il fait. Il n'y a pas eu de titularisation d'agents. Les agents qui ont été recrutés passent en CDD ou en CDI, ce qui est légal. Après, au niveau des chiffres, il n'y a pas d'embauche prévue, déjà il y a des avancements et après ils avaient prévu une augmentation du point d'indice qui a été évoqué mais pas par eux... S'il met aucune augmentation, le budget n'est pas sincère. Là, c'est de l'orientation, il dit qu'a priori il semblerait qu'il y ait encore une augmentation du point d'indice, si elle n'a pas lieu tant mieux pour la budget de la commune et tant pis pour les fonctionnaires. S'il ne la marque pas, il met des chiffres comme ça pour faire plaisir mais ça ne serait pas honnête.

Monsieur Zunino dit que par ailleurs, la part des honoraires est triplée qui est passée de 55 349 à 147 655, soit 167% d'augmentation. Quelles sont ses dépenses et pourquoi ? Pourquoi les honoraires triplent ?

Monsieur le Maire répond qu'ils ont les chiffres et qu'ils ont bien 3,27%, ils ont prévu, les bruits qui courent d'une autre relation d'indice parce qu'il rappelle qu'on demande aux communes de faire les budgets mais par contre la DGF, les points d'indices ou autres, Bercy n'est pas au courant, ils l'apprennent en cours d'année. C'est mal fait. En général, en faisant un budget, il faut savoir les dépenses, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur Zunino réitère sa question. Pourquoi les honoraires augmentent de 167%, passant de 55 000 à 147 000 ? Et la publicité aussi de 95 345 à 133 784 euros, soit une augmentation de 40% ?

Monsieur le Maire demande « en dépenses ? ».

Monsieur Zunino répond « oui, en prévisionnel ».

Monsieur le Maire répond qu'il espère que les gros marchés qu'ils doivent faire vont se faire, cela fait beaucoup de publicité. Il rappelle que c'est de l'orientation, ce n'est pas un CA, ce n'est pas dans le réalisé. Ce serait inquiétant si c'était dans le réalisé, mais dans un ROB ça serait inquiétant s'ils ne le mettaient pas, s'ils ne le prévoyaient pas.

Monsieur Zunino dit que tripler l'augmentation des honoraires de 55 à 147, c'est quand même beaucoup.

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir payer les entreprises qui vont répondre au marché...

Monsieur Zunino poursuit en disant qu'en réalisé, en 2022, c'était 55 000 donc même si c'est prévisionnel, le chiffre est quand même triplé.

Monsieur le Maire précise que l'appel à candidatures qui a été fait pour construire l'école ce n'était pas l'année dernière, mais cette année. Donc cette année il faut dédommager, comme c'est un appel, ceux qui répondent. Donc quand on prend une procédure qui va par contre sécuriser la commune sur le prix, parce que le prix sera contractuel et ils ne vont pas voir, comme cela se passe maintenant sur tous les chantiers, où en cours de chantier il y a 20% d'augmentation des prix des matériaux, il y a 30, il y a 40, donc il faut rajouter de l'argent et surtout quand on trouve l'argent, on touche 0€ de subventions,

des subventions qu'on avait au départ sur le prix fixe des travaux. Donc ils ont préféré prendre cette forme-là, mais par contre ils ont un problème qui est inhérent : ceux qui ne sont pas retenus, comme un concours, ils vont devoir les dédommager, donc ça va faire un montant. Mais Monsieur le Maire pense qu'ils s'y retrouveront si ce à quoi ils assistent depuis deux ans se passe. Le cuivre a pris 40% donc là les entreprises peuvent dire quelles sont plus qu'en pertes, donc si on ne les aide pas avec une DM qui nous a été recommandée par l'État d'ailleurs, ils ne font pas le chantier, ce ne sont pas des philanthropes. Et c'est ceci qu'ils veulent éviter vu le coût des bâtiments.

Monsieur Zunino dit qu'il est indiqué qu'en épargne brute, la situation va s'améliorer en 2023 grâce aux cessions. Il s'agit d'une recette exceptionnelle, sans cette recette la situation financière de la commune serait critique mais les cessions ne rentrent pas dans le calcul de l'épargne brute.

Monsieur le Maire dit à M. Zunino que lorsqu'il paie des travaux, cela coûte de l'argent, donc la commune investie, donc ça coûte de l'argent. Il peut très bien ne rien faire sur la commune, comme certains le préconisent, et c'est sûr qu'on dépensera beaucoup moins, après c'est un choix. Il considère que la ville de Simiane se développe harmonieusement et qu'elle a besoin d'équipements, de réfections de routes, elle a un attrait, a du patrimoine et M. le Maire veut le pérenniser. Lui dire que cela va coûter 0€, il peut le marquer, mais ce n'est pas un menteur. S'il fait des travaux, cela coûte donc oui il y a une volonté d'investir, s'il investit ça coûte de l'argent.

Monsieur Zunino répète que les cessions ne rentrent pas dans l'épargne brute.

Monsieur le Maire répond que peut être, oui. Il demande à ce qu'on lui envoie les questions la prochaine fois, ce sera plus simple.

Monsieur Zunino répond qu'il faut bien travailler dessus.

Monsieur le Maire dit qu'il sait bien qu'à des moments surprendre c'est montrer une déstabilisation politique, mais bon il rappelle quand même qu'on est la ville de Simiane-Collongue, on n'est pas la ville de Marseille ou de Gardanne. Il demande s'il y a d'autres questions.

Pas de questions.

Pour : 21

Contre : 6 (MM. Myriam Bonnet – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

Abstentions : 0

2-2 : DELIBERATION RELATIVE A L'ACTUALISATION DE LA TRANCHE 2019 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Madame Mazeaud.

Madame Mazeaud dit que la réaffectation de la subvention de réfection voiries à l'aménagement de Bedouffe, pourtant la sécurisation des voies, citée dans le plan départemental 2016-2019, aurait bien besoin de ce budget d'appareillement 86 115 euros. Ils ont bien compris que M. le Maire est contre les pistes cyclables, en revanche la sécurisation pour les piétons de la route de St Germain est indispensable... Selon elle, M. le Maire préfère affecter cette somme au projet du service technique de Bedouffe...

Monsieur le Maire s'adresse à Madame Mazeaud en disant que ceci a déjà été évoqué quatre fois en Conseil Municipal.

Madame Mazeaud poursuit sur le projet Bedouffe qui se chiffre déjà à 3 millions d'euros, donc ils préfèrent que cette somme reste affectée à la réfection de la voirie et comme M. le Maire vient de le dire, la commune a besoin de réfection de routes. Donc ils sont contre ce transfert.

Monsieur le Maire demande « vous êtes contre le transfert ? ».

Madame Mazeaud répond « voilà ».

Pour : 21

Contre : 5 (MM. Myriam Bonnet – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)

Abstentions : 1 (Gilbert ZUNINO)

2-3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD ET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DU STADE DE FOOTBALL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame Mazeaud prend la parole. Dans le rapport d'orientation budgétaire 2023, les dépenses relatives à la mise aux normes du stade de football s'élèvent à 2 477 930 euros. Jusqu'à présent, il avait été question de la mise aux normes des tribunes, des vestiaires et de l'éclairage auxquels viennent s'ajouter aujourd'hui l'agrandissement du terrain et le changement de la pelouse pour 1 553 576 euros. Le seul changement de la pelouse étant chiffré à 1,2 million. Le projet initial des vestiaires, des tribunes et de l'éclairage, comme il est rappelé dans le tableau du contrat départemental était de 774 000 euros pour un autofinancement de la commune de 232 320 euros. Maintenant le projet est de 2 477 930 euros, soit une augmentation de 1 703 930 euros. Pour un reste à autofinancer par les Simianais qui passe de 232 320 euros à 1 469 777 euros, incluant la demande de subvention, un montant colossal et sidérant. Pour mémoire, le ROB qui vient d'être présenté, nous permet de dégager pour l'ensemble de la commune une capacité d'autofinancement négative si on peut dire de - 244 530 euros. Notre petite commune n'est pas Marseille et n'a pas les moyens de se payer un tel stade. Ils ont une solution à proposer afin d'éviter ce gouffre financier, les compétitions régionales pourraient se tenir à Bouc-Bel-Air après la réalisation de la fusion des clubs de foot que vous soutenez, qui a de plus déjà une pelouse neuve depuis septembre 2022 qui lui a coûté 600 000 euros et

qui a été subventionné à hauteur de 60%. Avec les nouveaux vestiaires et les nouvelles tribunes, la commune apporte déjà une très belle contribution à ce sport populaire et collectif qu'est le foot, mais il y a lieu d'en garder un peu pour les autres et surtout pour le groupe scolaire. Pour cette raison, ils voteront contre cette délibération d'agrandissement et de changement de la pelouse.

Monsieur le Maire en prend note. Il est vraiment désolé pour la commune de Simiane que la fédération de Russie soit entrée en guerre avec l'Ukraine parce que vous allez au Supermarché, vous allez construire des bâtiments et vous vous apercevez que tout doit être fabriqué en Ukraine, y compris la pelouse synthétique parce que tout a pris une majoration de 30 à 40%. Ce n'est pas lui, c'est le marché. Donc forcément, il y a eu et il y aura, s'il a bien compris les perspectives, des augmentations. Ce n'est pas le fait de la commune de Simiane... Ils ont passé des marchés et les entreprises maintenant et l'état demandent de faire des DM parce que le coût des matériaux n'est plus le même qu'avant ce conflit. Après qu'il y ait certains qui spéculent ou autres, ce n'est pas au niveau de la ville de Simiane que l'on va résoudre ce problème. Et pour le foot, il y avait deux phases : une phase 1 de construction du bâti et la phase 2, la pelouse. Il rappelle qu'elle aurait déjà dû être refaite il y a deux ans... Il invite Mme Mazeaud à regarder l'amortissement d'une pelouse à billes, ce n'est pas lui. A la limite, si on avait un stade en terre battue, avec une pelouse, il y aurait eu un coût, de l'arrosage et on bloque la pelouse de temps en temps. Le choix a été fait mais ce n'est pas le sien de faire une pelouse synthétique avec des billes, ce qui demande une attention toute particulière, parce qu'il faut lever et aérer les billes pour éviter que le stade se déforme. Actuellement, on en est à une phase où il faudrait changer la pelouse, tant qu'à faire cet investissement, qu'on puisse avoir une pelouse qui nous permette de jouer des matchs qui sont à notre niveau départemental, parce qu'actuellement le terrain est trop petit. Il peut garder la même assiette mais ce n'est pas ce qui va changer le coût.

Madame Mazeaud indique que le changement de la pelouse n'était pas dans le plan prévisionnel de l'année dernière, donc ils ne sont pas au courant des plusieurs phases du foot. Ensuite, il lui semble que, et là elle demande plutôt à l'adjointe au sport, la mise aux normes ce n'est pas aux normes départementales mais aux normes régionales qui nécessitent l'agrandissement du terrain donc ce n'est pas forcément une obligation pour Simiane. Mais au-delà de ça, la raison veut que pour un reste à charge d'1,4 millions pour la poche des Simianais on réfléchisse à des alternatives. Pour 1,2 million de coût de pelouse, à Bouc-Bel-Air ça leur a coûté 600 000 euros, ce sont des chiffres monumentaux quand on voit qu'à côté de ça le budget pour l'entretien des écoles pour l'année qui vient est de 52 000 euros. On est dans des ordres de grandeur incroyables, c'est juste sidérant.

Monsieur le Maire répond que c'est peut être sidérant mais là ils ont une possibilité de subventions qu'ils n'auront jamais alors ils le font maintenant.

Madame Mazeaud dit que c'est une subvention de 30%, ce n'est rien du tout pour 1,2 million...

Propos inaudibles

Monsieur le Maire précise qu'ils ont déjà des subventions et là c'est une demande de subvention. Donc le groupe De Collongue à Simiane va voter contre la demande de

subvention, il n'y a pas de souci.

Madame Mazeaud dit qu'ils votent contre le projet.

Monsieur le Maire poursuit en disant que si Mme Mazeaud dit que ça coûte cher mais qu'elle est contre le fait d'avoir des subventions, c'est un peu comme pour l'école, vous dites qu'il faut faire l'école mais vous votez contre la constructibilité du terrain, c'est pareil, c'est incohérent.

Madame Mazeaud dit qu'ils votent contre le fait d'engager les Simianais à avoir un reste à payer d'1,4 millions...

Monsieur le Maire dit qu'elle peut voter contre les subventions et comme ceci le reste à payer sera plus cher.

Madame Mazeaud répond qu'il n'a pas écouté, elle a dit « incluant les subventions », elle en a pris compte.

Monsieur le Maire dit qu'un terrain qu'ils doivent changer, quoi qu'il en soit, qu'ils l'agrandissent ou pas, ils viennent de faire un investissement qui a été accepté et voté au sein de cette noble assemblée et là on va lui dire le terrain terminé, faut plus qu'il y ait de terrains et de tribunes, c'est pour faire quoi alors ? Pour faire des courses de chameau ?

Madame Mazeaud dit « mais le terrain il existe enfin ».

Monsieur le Maire dit que le terrain il va falloir le changer.

Madame Mazeaud dit qu'il doit y avoir des alternatives au changement, elle ne sait pas : du nettoyage, à Bouc-Bel-Air ça a été de la réfection... 1,2 million enfin et 1,6 million si on prend la totalité, c'est de la folie.

Monsieur le Maire demande à Mme Palombe si elle veut intervenir.

Madame Palombe répond affirmativement. Elle explique que ce n'est pas juste un changement de pelouse, c'est un agrandissement. Donc il faut faire la dépose, le recyclage de toutes les billes qui coûte très cher, ensuite il faut déposer le grillage pour le remettre aux normes, déposer les marques d'éclairages pour les remettre aux normes. Ce n'est pas juste une réfection, ne comparez pas l'incomparable parce que le terrain de Bouc-Bel-Air est déjà existant et aux normes. Ce n'est pas le cas à Simiane, le terrain n'est pas du tout aux normes, les pentes ne sont pas bonnes, il faut refaire tout le terrassement.

Madame Mazeaud demande si on parle des normes départementales ou régionales.

Madame Palombe répond qu'on parle des normes que la ligue leur a fourni.

Madame Mazeaud demande si c'est pour les compétitions départementales ou

régionales.

Madame Palombe répond qu'elle ne sait pas. Le bâtiment de Simiane qui a été fait est de catégorie t4, il doit avoir un terrain t4. Si on fait des bâtiments t4 et qu'on fait un terrain t6, quel est l'intérêt ? Le club ne pourra pas évoluer et ils ne peuvent pas jouer tous les matchs sur Bouc-Bel-Air comme ils l'ont entendu dire, ce n'est pas possible.

Monsieur Pernot prend la parole. Dans l'absolu, il est particulièrement choqué parce qu'on parle de plus d'un million.

Madame Palombe précise qu'il n'y a pas que 30% de subventions.

Monsieur Pernot continue. Il est vraiment interpellé. Quand une commune fait un investissement, la base de l'investissement c'est de réfléchir au coût d'exploitation induit et ensuite au retour sur l'investissement. Il pose donc la question suivante : « faire un stade de foot olympique sur le territoire de la commune de Simiane, quel est le retour sur investissement concret ? c'est 200 joueurs de foot, 300 joueurs de foot ? ».

Monsieur Pernot dit qu'il est choqué. Il pose la question : « est-ce que si c'était votre argent, vous mettriez cette somme-là pour agrandir votre maison s'il n'y a pas d'intérêt ? ».

Madame Palombe répond que c'est l'argent du contribuable.

Monsieur Pernot dit « ah vous avez entendu, l'argent du contribuable ».

Madame Palombe répond « oui très bien », mais elle aimerait mieux que cet argent bénéficie à Simiane et pas à Marseille ou quelconque autre ville.

Monsieur le Maire procède aux votes.

Pour : 21

Contre : 6 (MM. Myriam Bonnet – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

Abstentions : 0

Monsieur le Maire poursuit en disant qu'ils ne vont pas y rester des lustres. Mais quand on lui parle des coûts induits, il rappelle quand même à cette assemblée, qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'il n'envoie un courrier à l'école élémentaire parce que les ordinateurs restent tous allumés, les lumières, etc. C'est une dizaine de milliers d'euros qui sont dépensés. Donc, ce n'est pas facile.

Monsieur Zunino rappelle à M. le Maire qu'au service technique il lui avait signalé à l'avant dernier Conseil Municipal que les deux spots sont allumés toute la nuit et c'est toujours le cas.

Monsieur le Maire lui demande s'il parle des spots solaires.

Monsieur Zunino répond que pas du tout. Il parle des spots qui sont au service technique, les deux gros carrés.

Monsieur le Maire répond qu'ils n'y sont plus, ils ne peuvent pas être éclairés s'ils n'y sont plus.

2-4 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT MULTISPORTS CONNECTES ET COUVERT

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Pernot prend la parole. Il revient sur la remarque précédente, le budget est dépassé sur un projet initial et là où est la cohérence ? Le budget initial était d'1 664 000 euros à l'époque et là on révisé le budget à la baisse de projet de terrain de sports pour les femmes. Il s'interroge, comment ça se fait qu'on augmente d'un côté et d'un autre on diminue. Sa deuxième question est : « comment cela se fait-il que lors de la première sollicitation il y ait eu un refus de l'aide demandée et pourquoi cette fois-ci cette aide-là serait allouée ? ». Il ne comprend pas parce que d'un côté on augmente considérablement un projet sportif et de l'autre côté un même autre projet sportif, lui on l'avise à la baisse. Il demande où est la cohérence.

Monsieur le Maire répond que si M. Pernot souhaite qu'on le révisé à la hausse par cohérence il veut bien mais ce ne sera pas dans l'intérêt de la commune.

Madame Mazeaud prend la parole. Ce projet qui avait été soumis au vote en 2021 a été refusé comme il est expliqué dans la note de synthèse, pourquoi ça a été refusé ?

Madame Palombe répond que ça a été refusé parce qu'on ne fait pas partie des zones ZZR ou QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) tout simplement. La subvention était attribuée uniquement à ces zones-là.

Madame Mazeaud demande ce qui fait que cette nouvelle demande sera plus acceptable.

Madame Palombe explique que là ils font la demande à la région et il y a les terrains multisports pour les JO qui sont pris en charge.

Monsieur le Maire précise qu'il y a un fond pour entraîner les équipes en vue des Jeux Olympiques et ils essaient de créer une structure qui va permettre à leurs équipes de s'entraîner et pour ce faire, ils ont des subventions.

Madame Mazeaud répond qu'elle est un peu étonnée parce qu'en fait les Jeux Olympiques sont en 2024 et donc ce sera un entraînement en 2023 principalement et elle ne voit pas comment il serait construit en 2023, d'autant plus que ce projet ne figure pas dans le ROB. Comme en mai 2021, ils avaient voté contre parce qu'il n'y avait aucune information sur le détail du projet, où est-ce qu'il allait être, ce qui allait être proposé comme infrastructure, on n'a pas plus d'informations sauf que ça coûte moins cher et que ce n'est pas dans le ROB.

Monsieur le Maire précise que le ROB c'est de l'orientation, si... ce sera au BP.

Madame Mazeaud dit que là on leur demande de délibérer pour une demande de subvention.

Monsieur le Maire répond que c'est une demande de subvention alors si elle dit comme elle l'a dit précédemment, ce n'est pas assez cher, évidemment elle va voter contre, donc ils n'auront pas de subventions donc ce sera beaucoup plus cher. Il cherche la logique.

Madame Mazeaud dit que là ils ont le montant à l'euro près donc c'est qu'ils ont bien fait un projet, donc ce projet à l'état de projet il peut être mis dans le ROB. Qu'il y ait des projets pour lesquels il n'y a aucun chiffrage qu'ils ne soient pas mis dans le ROB, admettons mais là il y a déjà eu des études de faites.

Madame Palombe répond que non. S'ils n'ont pas les subventions, ils ne pourront pas le faire. S'ils n'ont pas les 80% de subventions, il ne sera pas fait.

Madame Mazeaud dit que quand ils font une demande de subvention, il y a bien une description du projet, il y a un devis, un travail a déjà été réalisé dessus.

Madame Palombe répond « oui ».

Madame Mazeaud dit que ce sont des informations qu'ils n'ont pas.

Monsieur le Maire dit que si Mme Mazeaud veut qu'il lui transfère les devis, on va plus s'en sortir.

Madame Mazeaud dit qu'elle voudrait que les commissions d'urbanisme...

Monsieur le Maire dit que Mme Mazeaud n'est pas dans son rôle-là, avoir les devis. En fait, elle demande de scruter la comptabilité permanente de la commune, ce n'est pas son rôle.

Madame Mazeaud répond que depuis deux ans, ils demandent à voir les grands livres comptables et ils ne les ont toujours pas vus.

Monsieur le Maire lui dit d'essayer de rester dans son rôle avec une opposition constructive et là il sera d'accord. Dire qu'ils n'ont pas eu le devis, ça ne rime à rien.

Madame Mazeaud répond qu'ils ne demandent pas mieux que de construire ensemble en ayant des commissions d'urbanisme où ils pourraient discuter en amont des projets en bonne intelligence, ils ne demandent pas mieux, mais depuis trois ans il n'y en a pas eu une seule.

Monsieur le Maire dit « j'ai une larme à l'œil quand vous me dites ça » et procède aux votes.

Pour : 21

Contre : 5 (MM. Myriam Bonnet – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)

Abstentions : 1 (Gilbert ZUNINO)

Monsieur le Maire s'adresse à Mme Mazeaud. Il dit que c'est très intéressant qu'elle continue à voter contre les subventions parce qu'à un moment donné les Simianais jugeront.

2-5 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DE LA DOTATION POUR L'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame Mazeaud prend la parole. Le nouveau groupe scolaire de Simiane, un projet majeur pour les enfants de notre commune et un projet phare dans tous les programmes de campagnes municipales...

Monsieur le Maire dit que Mme Mazeaud est contre parce qu'elle a demandé à ce que le terrain ne soit pas ouvert à l'urbanisme. Il vaut mieux le rappeler en amont de son discours.

Madame Mazeaud précise qu'ils avaient voté contre la modification d'un PLU pour un ensemble de projets dont ils ne connaissent aucun détail, les commissions d'urbanisme permettraient d'avoir un meilleur éclairage avant de voter. Elle reprend son propos. Le nouveau groupe scolaire un projet majeur dans les projets de campagne, coût d'étude en orientation budgétaire 2021, 2022 80 000 euros, 2023 coût d'étude 60 000 euros et après tout ce temps, ils organisent toujours aucune concertation, ils ne donnent pas d'informations sur le projet à part une petite réunion menée en catimini réduite à la présence de quatre représentants des parents d'élèves. Malgré leurs nombreuses demandes, le groupe n'a toujours pas l'étude de faisabilité qui a pourtant été vantée par les soins de M. le Maire dans l'article de La Provence de janvier 2022, ce document reste secret mais en début de Conseil M. le Maire a dit qu'ils allaient l'avoir, donc c'est une bonne nouvelle. On leur demande donc de voter les yeux fermés pour une subvention pour un projet dont ils ne connaissent rien de 12 millions d'euros, cette subvention est de 17% du montant. Elle demande s'il y aura d'autres subventions envisagées, si oui, lesquelles et elle demande aussi si M. le Maire connaît lui-même les contours de son projet puisqu'aujourd'hui il est présente à 12 millions dans la délibération et à 11 millions dans le ROB. Devant tant d'incertitudes et sans vision d'ensemble de l'intégration du projet dans le village, c'est-dire la présentation par rapport aux routes, aux autres infrastructures, sans aucune présentation de la globalité du financement, le groupe continue à être de totale opacité, quel mépris pour leur fonction et pour les Simianais, c'est juste pathétique.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas de souci parce qu'il a bien compris que si

d'aventures Mme Mazeaud refaisait un programme pour se présenter ça serait « je ne fais rien » parce qu'elle est contre le service technique, contre le foot, contre l'école, contre l'EPHAD, elle est contre l'équipe municipale par principe elle est dans l'opposition. Elle vote contre les subventions.

Monsieur le Maire s'adresse à Mme Mazeaud et lui dit de ne pas dire qu'elle est pour l'école alors qu'elle a voté contre le fait de pouvoir mettre constructible ce terrain. Le groupe vote contre par principe.

Madame Mazeaud dit qu'ils votent contre par manque d'informations.

Monsieur le Maire lui demande de ne pas dire qu'ils sont une opposition constructive, ils sont contre.

Madame Mazeaud répond qu'ils ont proposé de participer aux commissions, ils proposent leur présence... Selon elle, c'est M. le Maire qui les met à l'écart de tout.

Monsieur le Maire dit que quand ils font des commissions, elle a posé des questions, il a répondu et ensuite quand elle revient ici...

Madame Mazeaud demande quelle commission.

Monsieur le Maire répond l'avant dernière commission finances. Elle revient ici et repose les mêmes questions auxquelles ils ont déjà répondu. Il ajoute « ce ne sont pas des commissions construction ».

Madame Mazeaud dit que dans tous les cas, on ne leur donne pas d'informations sur le projet d'école.

Monsieur le Maire répond qu'il a bien compris qu'elle ne voulait pas d'école.

Madame Mazeaud dit « non, on veut des informations sur le projet de l'école ».

Monsieur le Maire procède aux votes.

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 6 (MM. Myriam Bonnet – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

Au moment des votes, Monsieur le Maire est surpris que les membres du groupe DCAS ne votent pas « contre », alors qu'ils viennent de faire un discours en disant qu'ils sont contre. Il souligne l'évolution par rapport à leur discours et le fait que le groupe s'abstienne finalement. Il propose de reprendre sur les subventions de foot... Madame Mazeaud explique qu'ils pensent qu'une école est plus importante qu'un stade de foot. Elle précise qu'elle n'a jamais donné de conclusion à son discours, il était prévu qu'elle s'abstienne, selon elle, M. le Maire fait beaucoup d'interprétations.

2-6 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « NATURE TA VILLE » - ANNEE 2023 -

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame Bonnet prend la parole et s'excuse car elle n'a plus trop de voix. Elle dit que par contre au niveau des décibels, M. le Maire y va très fort, elle n'a pas de voix et parfois elle perd l'ouïe parce que M. le Maire crie tellement fort ça en devient...

Monsieur le Maire rappelle que la dernière fois Madame Bonnet parlait avec quelqu'un du public pendant le Conseil Municipal.

Madame Bonnet affirme que c'est faux. Elle le dit à toute l'assemblée, c'est faux. Effectivement, ça lui arrive de regarder à l'extérieur, mais c'est faux.

Monsieur le Maire s'excuse d'avoir une voix grave.

Madame Bonnet répond « non d'avoir une voix qui crie, qui hurle ». Elle dit qu'ils ne sont pas sourds, ils entendent ce qu'il dit, il peut parler normalement.

Monsieur le Maire lui répond « votre petite démagogie de Directrice d'école maternelle, on s'en passera au Conseil Municipal ».

Madame Bonnet lui demande de ne pas l'attaquer encore une fois sur ce point-là, aujourd'hui elle est conseillère municipale.

Monsieur le Maire demande à Mme Bonnet si sa question porte sur sa voix.

Madame Bonnet répond « non, sur vos cris ». Elle demande à M. le Maire de ne plus crier.

Monsieur le Maire lui demande si c'est bon elle a posé sa question : « ne criez plus ». Il lui dit qu'il lui a répondu donc c'est bon ils peuvent passer aux votes ou est-ce qu'elle a quelque chose à apporter au débat.

Madame Bonnet demande s'ils peuvent savoir dans quels endroits de la commune sont prévus ces travaux, en espérant que cela ne concerne pas encore l'Hôtel de Ville dans lequel des centaines de milliers d'euros ont déjà été engloutis.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cauet.

Madame Cauet répond que le lieu c'est Bedouffe, et elle pense que Mme Bonnet est à même de connaître la réponse puisqu'elle la voit relativement souvent dans les jardins partagés.

Monsieur le Maire continue en disant qu'il lui semble d'ailleurs qu'il n'y a pas de subventions* pour qu'elle y soit.

**Madame Bonnet n'a pas été référencée comme membre ayant un lopin, elle n'a pas été retenue par le COPIL.*

Madame Bonnet demande pour quelles raisons elle n'y serait pas.

Monsieur le Maire dit que si Mme Bonnet veut que toutes les personnes qui passent par-là puissent aller utiliser la terre municipale pour des jardins.

Madame Bonnet dit que ce sont des attaques personnelles effectivement, M. le Maire l'attaque en tant que directrice de l'école maternelle, en tant que personne civile...

Monsieur le Maire répond qu'il a fait état qu'elle était directrice, donc si on dit « Mme Bonnet est directrice, c'est une attaque ? ».

Madame Bonnet affirme que M. le Maire n'a pas à dire ce qu'elle est, sa profession ou quoi que ce soit.

Monsieur le Maire dit : « et si je vous dis que vous rentrez dans les jardins partagés sans autorisations, c'est une attaque aussi ».

Madame Bonnet dit à M. le Maire qu'il n'a pas à indiquer qu'il la surveille.

Monsieur le Maire répond « je vous surveille ? ».

Madame Bonnet répond « mais absolument puisque vous dites que je fais ceci et cela ». Elle ne sait pas ce que M. le Maire fait, elle l'ignore et elle n'en a rien à faire.

Monsieur le Maire lui demande d'arrêter de faire Calimero... Il a autre chose à faire que de regarder Mme Bonnet.

Madame Bonnet lui répond que justement, elle lui demande d'arrêter de le faire, à tous les points de vue.

Monsieur le Maire lui demande d'arrêter, il dit qu'elle joue Calimero et c'est déplacé.

Madame Bonnet répond qu'elle ne joue pas, qu'elle subit simplement.

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-1 : CONVENTION – CADRE ENTRE LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE ET LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE – CARTE JEUNE

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle pour la sérénité des débats, penser qu'on est le centre du monde et se sentir agressé dès qu'on parle, ça n'a pas lieu d'être ici. Il s'adresse à Madame Bonnet.

Madame Bonnet répond « oui Monsieur Arduin, je vous écoute. ».

Monsieur le Maire lui dit que s'il lui parle, il ne faut pas qu'elle pense, parce que ça va faire des jalouses, qu'elle occupe son esprit ou autres, parce qu'il a autre chose à faire.

Madame Bonnet lui demande de cesser, d'arrêter de parler d'elle.

Madame Bonnet dit qu'elle demande simplement à M. le Maire d'arrêter de crier et de cesser de l'importuner.

Monsieur le Maire dit qu'il ne crie pas, qu'elle est très agressive, du moins c'est ce qui ressort à chaque débat. De plus, elle se permet de parler pendant qu'il parle. Il lui demande d'arrêter, on se croirait à l'école maternelle.

Madame Bonnet dit que c'est presque risible, il transforme la situation.

Monsieur le Maire conclut en disant que ce genre de commentaires n'a rien à faire ici.

L'ordre du jour est épuisé à 11h27, M. le Maire lève la séance.

***lorsqu'il est mentionné « propos inaudibles » cela veut dire soit que les personnes ne s'expriment pas dans le micro soit que plusieurs personnes parlent en même temps.**

Secrétaire de séance
Marine SIMULA

Monsieur le Maire
Philippe ARDHUIN

